

28. Abandonner la propriété patrimoniale lucrative et instituer et encadrer la propriété d'usage partout

29. Supprimer l'IRCEC, déplafonner le régime de base, et mettre en œuvre un véritable projet politique en assurant une retraite minimum à 1700 euros nets par mois

\* Écoles d'art et design en lutte \*

# 29 propositions pour un avenir radieux des écoles supérieures d'art et design

## **Pour un fonctionnement démocratique des écoles supérieures d'art et design**

1. Introduire une représentation majoritaire des personnels et des étudiant-es aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement supérieur et redéfinir le fonctionnement de ces instances
2. Attribuer un pouvoir décisionnaire à l'ensemble des instances des établissements publics d'enseignement supérieur (conseils des études et de la vie étudiante ou conseils pédagogiques, conseils scientifiques ou de la recherche)
3. Consolider et appliquer les cadres réglementaires garantissant une autonomie réelle dans l'élaboration des projets d'établissements et une liberté pédagogique effective, en protégeant contre l'ingérence des pouvoirs politiques et financiers

## **Pour mettre fin à la précarité des étudiant-es**

4. Mettre en place un salaire étudiant
5. Appliquer des droits d'inscription identiques à ceux des autres établissements d'enseignement supérieur publics pour les cursus LMD, et ce sans distinction de nationalité

CGT-Séla 31 | Économie solidaire de l'art |  
La Buse | Le Massicot | Les Mots de trop |  
SNAP-CGT | Snéad-CGT | STAA CNT-SO | SUD  
Collectivités Territoriales et les étudiant-es  
et personnels mobilisée-es

[www.ecolesartdesignenlutte.fr](http://www.ecolesartdesignenlutte.fr)

6. Exonérer toutes les boursières de frais d'inscription dans l'ensemble des écoles d'art et design

7. Définir un véritable statut des étudiant-es en 3<sup>e</sup> cycles

8. Couvrir l'ensemble des frais d'études et d'achats de matériel nécessaires à la production plastique

9. Systématiser la mise en place des prénoms et pronoms d'usages

10. Garantir un accès égalitaire aux services sportifs, culturels, médicaux et de restauration du Crous pour l'ensemble des étudiant-es

11. Permettre un accès aux droits de représentation et de vote au sein des instances de représentation du CNOUS

### **Pour mettre fin à la précarité des personnels**

12. Créer un statut unique pour l'ensemble du personnel pédagogique des écoles supérieures d'art et design

13. Ouvrir un plus grand nombre de places aux concours de la fonction publique et titulariser l'ensemble des personnels contractuels

14. Mettre en place une prime de compensation de la différence salariale entre fonction publique territoriale et fonction publique d'État pour les personnels administratifs, techniques et culturels (bibliothèques) des écoles territoriales

### **Pour la pérennité financière des établissements**

15. Augmenter la dotation de fonctionnement annuelle de l'État à minima de 60 millions d'euros

16. Rendre obligatoire l'engagement pluriannuel des tutelles publiques, en tenant compte de l'évolution prévisible des coûts de fonctionnement des établissements

17. Mettre en place un plan financier étatique pour la mise en œuvre de véritables politiques d'égalité en matière de genre et de handicap

18. Mettre en place un plan financier étatique pour la mise en œuvre de véritables politiques en matière de transition écologique

19. Mettre en place un plan d'investissement immobilier en partenariat État-Collectivités

### **Pour une reconnaissance des étudiant-es en tant que travailleur-euses de l'art en formation**

20. Développer une conscience critique du travail artistique

21. Créer un continuum entre les écoles d'art et design et des écosystèmes culturels diversifiés

22. Favoriser l'intervention des syndicats et organisations de travailleur-euses de l'art au sein des écoles d'art et design

### **Pour une professionnalisation et une reconnaissance des travailleur-euse-s de l'art**

23. Faire respecter le droit en vigueur (droit du travail, rémunération, violences sexistes, sexuelles, raciales et validités)

24. Instituer un régime unique pour toutes les travailleur-euses indépendant-es de l'écosystème du secteur artistique

25. Démocratiser le régime par l'organisation d'élections professionnelles

26. Créer une Sécurité sociale de la culture au régime général, gérée par les travailleur-euses de l'art elleux-mêmes, pour assurer un investissement collectif dans le secteur culturel non marchand et/ou non lucratif

27. Créer un salaire artistique libéré du cadre de l'emploi, en établissant une qualification du travail artistique